

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

N^o 2872

19 Avril 18
Dossier concernant deux tableaux
de Louis Robbe envoyés au
Musée par M^{me} la Comtesse
de Villermont

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

L'Administration des chemins de fer déclare
avoir reçu des Musées royaux de Peinture & de Sculpture
une caisse renfermant deux tableaux à l'adresse
de M^{me} la Comtesse M. de Tillymont, château
de St Roch, à Courvin. -

Bruxelles, le 22 Septembre 1888.
Le facteur chargé de la prise de cette caisse.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 2872

J. Jachet.

G. W. ammeuz

St Roch 11 Sept 88

Monsieur

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 2872

Je prie la maison Woumen
de faire accommoder la caisse
qui doit servir à l'emballage des
deux tableaux. J'espère qu'à
ces conditions, il y aura toute
garantie.

Veuillez recevoir Monsieur l'assu-
rance de mes sentiments distingués

Henri de Villermoz

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N°

2872

Bruce. 8 Sept 1888

M^{me} la Comtesse de Villermont
Château de St Ruch,
Cocuvin.

M^{re} Sluymmer nous a
demandé de vous adresser
les deux tableaux de J^{re} M^{re} Louis
Robbe que vous avez envoyés au
Musée.

Avant de donner suite à
cette réclamation nous croyons
utile, M^{me} la Comtesse, de vous
faire remarquer que la caisse
devant servir à l'emballage de
ces ouvrages se trouve dans de
telles conditions qu'elle n'offre
aucune garantie pour la conser-
-vation des deux tableaux.
D'jà, lors de l'envoi à Bruxelles
le chemin de fer a jugé prudent
de se faire délivrer une

déclarer de non responsabilité
à cause des doutes qu'elle
conçoit à propos des
s'insuffisance de l'emballage.

Mais pour preuve, en
conséquence, M^{me} la Comtesse
de venant bien, dans cette
situation, nous faire connaître
vos intentions au sujet des
l'expédition des deux boîtes
que nous ne pourrions,
dans deux ou trois jours, ainsi que le Chemin de fer
qui à la condition d'être chargés de les transporter
renvoyer sans responsabilité
cette de notre part, et de
celle du Chemin de fer.

Avis. M^{me} la Comtesse d'Esp.
par ce dit.

M^{re} la Comtesse d'Esp.

Le Secrétaire

PH

VIRAL BELGE.

Chemin de fer Grand Central Belge.

DÉCLARATION DE NON RESPONSABILITÉ N° 110.

Départ du 20 Avril 1888 à heures minutes
Feuille N° 761, art. de Courm à Bruxelles

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 2872

Je soussigné (1) déclare expédier par l'entremise de l'Administration du chemin de fer
Cmte Subbarney aly à l'adresse de M. le Duc Royal
à Bruxelles. Cette expédition se fait à mes risques et périls, sans garantie
de la part de l'Administration susdite à cause des doutes qu'elle a conçus en raison
de insuffisance de l'emballage marchandise
Au fragile
A Courm, le 20 18 88

(1) Nom, prénoms, profession
et domicile.

(2) Signature.

+ J. F. Paluer

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 2979

Monsieur

Je vous ai adressé
aujourd'hui un
colis contenant deux
tableaux avec cadres
représentant des
animaux (Deux tableaux
de Louis Robbe.

Des deux colis doivent
être soumis à la
Commission de

Musée de peinture
venant dans le
présent grand vous
les recevoir

Excusez, Monsieur
l'assurance de ma
parfaite considération

Cette
de Villermaud

Château de St Roch, Couvres
19 Avril 1888.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N°

2872



91 (70)

Je déclare
par chemin de fer tarif no 3
un colis contenant des tableaux
à l'adresse du concierge des
Musées royaux de peinture
à Bruxelles.

615121

Comtesse M. de Villermond

Lambris 19 Avril 1888.

Quai St

Arrivé le 19 Avril 1888

La Deshayes

[Signature]

191 R

2m 20 long
1m 60 large
0.40 large

1m 408